



PRO SILVA FRANCE

Association reconnue
d'Utilité Publique
Association reconnue
d'Utilité Publique

Arrêté préfectoral du
18/03/2013
(Préfecture du
Bas-Rhin)

Appel à cotisation 2019-2020 (octobre 2019 - octobre 2020)

Les différents niveaux de cotisations à votre disposition sont les suivants (cocher la case) :

- 10 €** : étudiants ou sans emploi (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)
 15 € : sympathisant (pas de droit au vote en AG, pas d'envoi de Lettre)
 45 € : membre actif pour les personnes physiques et les Groupements Forestiers (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)
 don libre **au-delà de 100 €** : donateur (droit de vote en AG, réception de la Lettre de PSF)
 250 € : membre actif pour personnes morales, hors Groupements Forestiers

Rappel : ces cotisations et dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu, à hauteur des 2/3 pour les donateurs privés et de 60% pour les personnes morales.

Exemple : adhérez à hauteur de 135€, déduisez 90€ de vos impôts et payez, in fine, 45€

Nom :	Prénom :			
Adresse :				
.....				
E-mail :	Tél :			
Correspondant (pour les personnes morales) :				
Sous quelle forme préférez-vous recevoir la Lettre de Pro Silva (hors sympathisants) ?				
<input type="checkbox"/> version informatique (<i>l'envoi informatisé permet une économie pour Pro Silva</i>)	<input type="checkbox"/> version papier			
Groupes régionaux :	Profession (en cas de pluriactivité noter l'activité principale) :			
<input type="checkbox"/> Auvergne - Limousin	Forêt : gestion (experts, techniciens, GFP...)			
<input type="checkbox"/> Centre	Forêt : administrations et établissements publics (DDT, ONF, CRPF...)			
<input type="checkbox"/> Franche-Comté - Bourgogne	Forêt : filière (travaux, exploitation, transformation...)			
<input type="checkbox"/> Ile de France	Forêt : territoires (collectivités...) et associations			
<input type="checkbox"/> Champagne	Forêt : recherche et enseignement			
<input type="checkbox"/> Lorraine - Alsace	Forêt : étudiant			
<input type="checkbox"/> Méditerranée	Retraité (forestier ou non)			
<input type="checkbox"/> Hauts de France (<i>ex Nord-Picardie</i>)	Agriculteur			
<input type="checkbox"/> Normandie	Autre métier			
<input type="checkbox"/> Ouest	Sans emploi			
<input type="checkbox"/> Plateaux Calcaires				
<input type="checkbox"/> Rhône-Alpes				
<input type="checkbox"/> Sud-Ouest				
<input type="checkbox"/> Bretagne				
	<table border="1"><tr><td>Je suis propriétaire de forêts :</td><td>Oui</td><td>Non</td></tr></table>	Je suis propriétaire de forêts :	Oui	Non
Je suis propriétaire de forêts :	Oui	Non		
Acceptez-vous de figurer dans l'annuaire des adhérents (diffusion interne uniquement) ?				
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non			

Si vous n'avez pas réglé votre cotisation antérieure et si vous souhaitez le faire, vous pouvez la joindre à celle de l'année en cours.

Mode de paiement choisi :

Paiement par chèque : à libeller au nom de **PRO SILVA France**

Paiement par virement : IBAN FR 76 4255 9000 8541 0200 39 95 436 BIC : CCOPFRPPXXX

Paiement par Internet, via le site Internet (site en cours de refonte, prochainement disponible) :

www.prosilva.fr, rubrique « Devenez membre de l'association »

Bulletin d'adhésion à renvoyer à Nicolas LUIGI (attention : nouvelle adresse postale !)

Président : Évrard de Turckheim
7 rue du Modenberg
67110 Dambach
Tel : 06 88 21 90 45
e.deturckheim@cf-expertise.com

Trésorier : Éric Lacombe
4 chemin du Tambour Major
88000 Épinal
Tel : 03 29 34 51 66
Mail : ericlacombe7@orange.fr

Secrétaire général : Marc Verdier
Comité des Forêts
46, rue Fontaine - 75009 Paris
Tel : 01 48 74 31 40
Mail : marc.verdier2@gmail.com

Délégué Général : Nicolas Luigi
16 avenue de la tranquillité
04860 Pierrevert
Tel : 06 71 90 16 00
E-mail : nicolas.luigi@prosilva.fr



PRO SILVA FRANCE

Association reconnue
d'Utilité Publique
Association reconnue
d'Utilité Publique

Arrêté préfectoral du
18/03/2013
(Préfecture du
Bas-Rhin)

Informations sur les services liés à l'adhésion :

Adhérer à Pro Silva France c'est :

- intégrer un **réseau** d'acteurs intéressés par le développement d'une sylviculture continue, irrégulière et proche de la nature et, plus largement, durable et multifonctionnelle
- participer au **développement des idées**, principes et actions prônés par l'association et ses partenaires, à l'échelle locale, nationale ou européenne
- participer au **développement et à la diffusion des outils spécifiques** développés par l'association
- soutenir les **actions de sensibilisation** à la gestion forestière irrégulière, continue et proche de la nature que l'association mène auprès des institutions et partenaires techniques

Adhérer à Pro Silva France c'est aussi bénéficier des **services offerts par l'association** et ses partenaires. Vous pouvez adhérer à notre association suivant trois modalités différentes, au choix :

• soit en qualité de « **sympathisant** », pour marquer votre attachement à nos idées et nos projets. Pour cette modalité, la cotisation annuelle s'élève à **15 €**. Elle permet de bénéficier des informations générales de notre réseau mais ne donne pas le droit de vote aux Assemblées Générales, ni de réductions pour les manifestations organisées par notre structure (tournées, voyages, session d'information, ...). Elle ne donne pas droit à la réception de la Lettre de Pro Silva France.

• soit en qualité de « **membre actif** », correspondant à la modalité « historique » d'adhésion et d'implication dans la vie de notre association, avec une cotisation annuelle de **45 €**. Cette modalité d'adhésion donne droit de vote aux Assemblées Générales et permet d'accéder à l'ensemble des services et informations « classiques » de notre réseau (lettre trimestrielle, newsletter, réductions pour sessions d'information et formations, tournées et voyages, ...), ainsi qu'aux services à venir.

• soit en qualité de « **donateur** », **au-delà de 100 €** de dons par an (incluant de fait la cotisation en qualité de « membre actif »). Cette modalité d'adhésion a été mise en place pour permettre à ceux qui le souhaitent de soutenir encore plus activement nos actions et nos idées par des dons, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt (66% pour les particuliers, 60% pour les entreprises). Cette possibilité est effective depuis la reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France, en mars 2013

Le tableau ci-dessous résume les principaux services proposés aux adhérents, suivant la modalité choisie :

Type d'adhésion et d'implication	Sympathisant	Membre actif	Donateur
Droit de vote aux Assemblées Générales annuelles	non	oui	oui
Réception de la lettre de Pro Silva (au moins 3 par an)	non	oui	oui
Invitation aux tournées et animations des groupes régionaux	oui, (participation aux frais)	oui, gratuit	oui, gratuit
Invitation aux voyages d'étude annuels	oui	oui, avec réduction	oui, avec réduction
Invitation aux sessions de formation spécifiques	oui	oui, avec réduction	oui, avec réduction
Réception de la newsletter informatique	oui	oui	oui
Déduction fiscale du montant des adhésions et dons - réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200 du CGI) et 60% pour les entreprises (art. 238 du CGI).	oui	oui	oui
Participation gratuite à une formation Pro Silva existante, pour le donateur ou pour un autre adhérent "parrainé", en qualité de "donateur invité".	-	-	au-delà de 600€ de don

La reconnaissance d'Utilité Publique obtenue par Pro Silva France en mars 2013 ouvre droit à une réduction d'impôt ouverte conformément aux articles 200 et 238 du Code général des Impôts. Tout don et/ou cotisation ouvre droit à une **réduction d'impôt de 66% pour les particuliers (art. 200) et 60% pour les entreprises (art. 238)**.

Conditions des dons :

- particuliers : dans la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent pouvant être reporté sur 5 années fiscales
- entreprises : dans la limite de 5 pour mille du Chiffre d'Affaires